

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Arrondissement de Sens

MAIRIE

De

SAINT-MARTIN-D'ORDON

89330 St Martin d'Ordon

AVIS A LA POPULATION

Ceci est un rappel

L'entretien des voies publiques est nécessaires pour maintenir la commune dans un état de propreté et d'hygiène, cela se nomme "le vivre ensemble"

Des communications sur panneau pocket, l'affichage en Mairie, la distribution dans les boîtes à lettres et sur le Saint Martin Info ont déjà été diffusés en nombre à ce sujet et pourtant ce n'est pas respecté.

Chaque citoyen a sa part de responsabilité dans l'entretien de la commune, l'agent communal ne peut tout assumer, malgré les griefs et les critiques.

L'entretien que ce soit des talus, des haies, des Chemins communaux, les bords de route, les fossés ne se font pas à tout moment, la nature doit être respectée, il y a des périodes bien spécifiques à chaque travaux d'espaces verts, si ce n'est pas fait c'est que ce n'est pas le bon moment.

Et puis sur une commune il y a souvent des impératifs qui tombent et qui doivent être traitées en urgence, ce qui occasionnent des retards dans la gestion du quotidien. Ce n'est pas pour autant que la travail ne sera pas exécuté.

Le Maire
Isabelle CLAUDET

